PROCÈS-VERBAL VILLAGE DE NORTH HATLEY 19 DÉCEMBRE 2018

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 20 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

Pauline Farrugia
 Marcella Davis Gerrish

4. Elizabeth Fee5. Aaron Patella

. Maroona Bavi

6. Alexandre-Nicolas Leblanc

ABSENT(S): Guy Veillette

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

SONT AUSSI PRÉSENT monsieur, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier et monsieur Bruno Bélisle, secrétaire-trésorier adjoint.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Période de questions
 - Règlement 2018-618 Règlement régissant la taxe foncière et les taux de
- compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2019 Présentation
- 4. Sécurité civile Demande d'aide financière Volet 1
- 5. Programme d'aide à la voirie locale Volet projet particulier d'amélioration Demande de remboursement de l'aide financière annoncée
- Levée de la séance

6 PERSONNES ASSISTENT À LA RÉUNION

2018-12-19.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

JE, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-12-19.02 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

INTERVENANTS	OBJETS
aucune question	

2018-12-19.03

RÈGLEMENT 2018-618 – RÈGLEMENT RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2019 – PRÉSENTATION

ATTENDU QUE la Municipalité offre des services aux citoyens et qu'elle doit en défrayer les coûts:

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Elizabeth Fee lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 novembre 2018;

ATTENDU la présentation des taux et tarifs par le Directeur général et secrétaire-trésorier;

JE, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le règlement 2018-618 Règlement régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2019 soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

ADOPTÉE

2018-12-19.04 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

PROCÈS-VERBAL VILLAGE DE NORTH HATLEY 19 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 500 \$;

Que la municipalité autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, Daniel Décary, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

2018-12-19.05

<u>PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNONCÉE</u>

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 34 050 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2018-12-19.06

<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

À 21h20, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page Daniel Décary
Maire Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.